Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213503162-20260311-DELIB110312-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT de REDON
CANTON de BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE DE ST SULPICE DES LANDES
35390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 08

Date de convocation :
26/02/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
Le Mercredi 11 mars 2026, 19h00
le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Mme MERAULT Charlotte, Maire

Présents (8) : Charlotte Merault, Jean-Marc Jarret, Jean-Michel Bodier, Simon Guérin, Dany Paitel, Christophe Roulleau, Franck Havard, Victor Lermite

Absents (5) : Isabelle Deniel, Clément Trihan, Raymonde Guimond, Didier Zietek, Norma Nancy Sidoine

Délib. 11/03 - n° 12

Objet : Affectations des résultats 2025 du budget Boulangerie sur le budget principal 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,
Vu l'instruction M57
Vu l'avis de la Commission des finances,
Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,
Considérant la délibération 2611-62 du 26 novembre 2026 actant la dissolution du budget panneaux photovoltaïques au 31 décembre 2025.
Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025,
Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget annexe,
Les comptes de l'exercice 2025 du budget annexe Boulangerie font apparaître les résultats suivants :

Compte administratif 2025 :

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213503162-20260311-DELIB110312-DE

Résultat de la section fonctionnement : **Excédent de 7553,45€**
Résultat de la section investissement : **Déficit de 128,42€**

Proposition d'affectation sur le budget principal 2026 :

Excédent de fonctionnement au compte 1068 : **7553,45€**
Dépense d'investissement article 001 : **128,42€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif principal 2026,
- D'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Excédent de fonctionnement au compte 1068 : **7553,45€**
Dépense d'investissement article 001 : **128,42€**

De donner pouvoirs à Madame la maire pour exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le registre dûment signé

Le Secrétaire de séance, Simon Guérin

La Maire, Charlotte Merault

